



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont (QC) J0K 1R0
Téléphone : 819-268-5526 Télécopieur : 819-268-5536

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chaque année, au courant du mois de juin, le maire ou la mairesse en poste, doit présenter publiquement le rapport sur la situation financière de sa municipalité.

Ce rapport est basé en grande partie sur l'audit des états financiers qui se doit de projeter la réalité de l'ensemble des opérations comptables de l'administration municipale. Cette opération illustre la transparence de la gestion municipale et contribue à la démonstration de l'éthique pratiquée par la municipalité.

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier

Tel que requis par le Code municipal du Québec, article 176.2.2, Madame la mairesse fait état de la situation financière de la municipalité, notamment concernant les faits saillants du rapport financier 2021 de l'auditeur indépendant à savoir :

- **Total des revenus : 1 382 370 \$**
- **Total des dépenses : 1 304 116 \$**

La municipalité a terminé l'année 2021 avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 340 450 \$.

En somme, la municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement non affecté de 1 679 277 \$, d'un excédent de fonctionnement affecté de 648 009 \$ et de réserves financières et fonds réservés de 0 \$.

La municipalité jouit d'une bonne santé financière, malgré le contexte particulier qu'a offert la pandémie. Cela lui permet de maintenir un service de qualité et un taux de taxation raisonnable. La municipalité a un niveau d'endettement total net à long terme très faible par rapport aux autres municipalités de la Mauricie, ainsi qu'un beau niveau de liquidités, ce qui laisse une bonne marge de manœuvre financière pour la réalisation de projets futurs pour l'ensemble de la collectivité.

Madame Julie Bibeau, mairesse